

## Passerelle master 1

Par **nicotessier**, le **18/08/2017** à **17:06**

Bonjour a tous ,

tous juste titulaire d'une licence de droit a l'université de Nice , j'aimerais effectué une passerelle après un master 1 droit des affaires pour entré dans une grande école de commerce .

j'ai le choix cette année entre effectué mon master 1 a l'université d'Aix en Provence ou de Nice , pensez vous que de changé de fac pour allez a Aix en Provence serait bénéfique a mon dossier pour entré en école de commerce l'année prochaine ? ou devrai-je resté a Nice ?

Merci par avance pour vos réponse[smile4]

Par **Xdrv**, le **18/08/2017** à **22:25**

Bonjour,

Je ne sais pas comment les équivalences fonctionnent entre université de droit et école de commerce mais les admissions aux écoles de commerce se font par concours. Un étudiant de droit est-il soumis à ces concours ? Je ne sais pas.

Quand bien même je pense que Nice convient si vous ne visez pas un parcours d'excellence comme HEC, Essec, etc